

NOMBRE DE MEMBRES

| | | |
|-------------|----------|----------|
| En exercice | Présents | Exprimés |
| 15 | 11 | 12 |

2-1204/2023

Date de la convocation

6 avril 2023

Date d'affichage

6 avril 2023

| | | |
|------|--------|------------|
| Pour | Contre | Abstention |
| 12 | 0 | 0 |

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GABASTON
SEANCE DU 12 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy CAZALET, Maire.

Présents : MM. Guy CAZALET, Guy BITAILLOU, Jean-Pierre BRITIS, Patrick CHAUVIN, Yannick CLAVERIE, Alain KOMPANITCHENKO, Bruno LERMANOU, Mmes Pascale BESTI, Sandrine DUMARTIN, Fanny MARTHOUD-DELALANDRE, Elisabeth POUTS.

Absente : Mme Stéphanie RELEA.

Excusés : M. Grégory PALENGAT (ayant donné procuration à M. Guy CAZALET), M. Frédéric CATHALOGNE, M. Patrick PAREDES.

Secrétaire de séance : M. Bruno LERMANOU.

Objet : vote des subventions à verser en 2023 sous conditions

Monsieur le Maire rappelle que la commune attribue tous les ans des subventions afin de soutenir différentes associations.

Des demandes ont été déposées à la Mairie et sont présentées au conseil pour déterminer le montant de la subvention à attribuer. Après étude des dossiers, il est proposé de voter les montants ci-dessous sous réserve que le dossier soit complet et que les documents concernant le contrôle de la subvention allouée soient fournis.

| | Montant de la subvention 2023 |
|--|-------------------------------|
| 65748 Autres personnes de droit privé | |
| ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES | 1.550,00 € |
| CLUB DE GYM GABASTONNAIS | 250,00€ |
| FC DES 2 VALLEES | 1.000,00 € |
| LA BOULE GABASTONNAISE | 200,00 € |
| STE DE CHASSE DE GABASTON | 500,00 € |
| FNACA | 50,00 € |
| FOYER RURAL | 925,00 € |
| Reste à distribuer | 375,00 € |
| TOTAL DES SUBVENTIONS | 4.850,00 € |

Après en avoir largement débattu, le conseil municipal, à l'unanimité

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire de verser les subventions sous réserve que le dossier soit complet et que les documents concernant le contrôle de la subvention allouée soient fournis,

VOTE les montants indiqués dans le tableau ci-dessus pour l'année 2023.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Guy CAZALET

